



Dommmages ouvrages devis comparatifs

Par **pomarelle**, le **12/02/2009** à **12:17**

Bonjour,
Mon assurance DO vient enfin de reconnaître mes pb de fissures + fuite d'eau dans mon habitation.
Mais, j'ai un pb quant à l'évaluation du coût des réparations/embellissements : l'entreprise A, initialement retenue par l'expert de l'assurance, a été refusée par l'économiste (de 80 ans !) qui la considère trop chère ! Cet économiste a retenu une entreprise B qui lui convient mieux en termes de prix, et qui a évalué le coût des travaux à 40 000 €.
J'ai rappelé à l'expert que l'esprit de la DO est de m'allouer une somme me permettant de traiter avec qui je veux (dans une mesure raisonnable). Or, là, je me retrouve "pieds et poings liés" avec l'entreprise B...
J'ai donc demandé à l'expert qu'il me procure un devis comparatif de l'entreprise A qu'il avait lui-même proposée. Il refuse. Est-ce normal ? Ai-je la possibilité d'exiger au moins deux devis comparatifs ?
(nota : l'Entse A ne veut personnellement pas m'établir un devis car, étant habituée à travailler avec l'expert, elle ne veut pas le "contrarier" pour ne pas perdre de futurs chantiers...)
Merci de votre réponse
Cordialement